

# ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CASSIGNOL BORDEAUX - 2025 / 2026

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Association Sportive en loisir **et/ou** en compétition : Engagement à l'année

Les compétitions se déroulent le mercredi après-midi.

### Pour s'inscrire, il faut :

- l'autorisation parentale ci-dessous remplie et signée
- remplir également le **contrat d'engagement de l'élève et des parents**.
- 40€ par chèque à l'ordre de l'AS du Collège Cassignol ou en espèces (t-shirt inclus).

⚠ Pass Sport NON VALABLE

ACTIVITES	CRENEAUX
 <b>Danse</b> Mme Denaës	Mercredi 13h-14h => Contemporain en compétition (sélection de 14 élèves max) Mercredi 14h-15h => Hip-Hop Battle (compétition dès la 5ème) Mercredi 15h-16h => Atelier chorégraphique loisir (préparation spectacle)
 <b>Badminton</b> M. Pierre M. Chinour	Lundi 16h30-17h30 => Gymnase Laroche Mercredi 12h45-14h => Gymn. Malleret <u>OU</u> 14h30-16h => Gymn. Chauffour Vendredi 12h30-13h30 => Gymnase Laroche
 <b>Basketball</b> M. Bille	Mardi 12h30-13h30 => Gymnase Laroche Jeudi 15h30-17h30 => Gymnase Laroche
 <b>Volley-ball</b> M. Etcheber	Mercredi 13h00-16h00 => Gymnase Laroche

CASSIGNOL  
BORDEAUX

UNSS  
Union Nationale  
du Sport Scolaire

CASSIGNOL  
BORDEAUX

UNSS  
Union Nationale  
du Sport Scolaire

## AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'élève.....  
en classe de ..... né(e) le .....

- l'autorise à participer à l'activité ..... de l'AS (un seul choix).
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.
- autorise la diffusion d'images pouvant représenter mon enfant en activité, sur le site internet du collège : Collegecassignol.fr et sur le compte Instagram de l'AS : @as.cass\_bdx

Mail du responsable légal (obligatoire pour l'inscription UNSS) : .....

Téléphone du responsable légal : .....

Taille du T-shirt de l'élève :  12 ans  S  M  L  XL

Fait à .....le .....  
Signature du responsable légal :

## CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ELEVE

### Tout élève inscrit à l'AS a le droit de :

- de pratiquer une des activités proposées au cours de l'année en loisir et/ou en compétition,
- d'être informé chaque lundi au plus tard des lieux et heures de rendez-vous pour les compétitions du mercredi à venir,
- d'être assuré par l'intermédiaire de la licence UNSS,
- d'avoir la possibilité de participer à la vie associative à différents niveaux (comité directeur, jeune officiel, reporter...),
- de valider des compétences de participation à la vie du collège pour les élèves de 3ème (DNB),
- de postuler pour différents événements (**sorties sportives, spectacles, voyages de fin d'année de 3ème...**).

### Tout élève inscrit à l'AS a le devoir de :

- être licencié à l'UNSS,
- s'engager à consulter régulièrement le **tableau d'informations** de l'AS (panneau d'affichage à l'entrée du collège) et/ou le compte Instagram : @as.cass\_bdx,
- **s'engager** à être présent aux **entraînements** et **compétitions** ou à prévenir son professeur d'EPS au plus tôt en cas d'indisponibilité,
- s'engager à **respecter le règlement intérieur** du collège et les règles de conduite à l'AS, tant au point de vue sportif que du comportement, pendant les entraînements et compétitions, et également dans les transports et sur les lieux de rencontre.

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :